Lee
FRC
2598

CREDO
DU
TIERS-ÉTAT.

I. JE CROIS à un seul Roi, à LOUIS XVI, Père de son Peuple, Protecteur-né de tous ses sujets, tout-puissant par l'amour des Français & par la confiance que sa bienveillance leur inspire, héritier des vues bienfaisantes de Louis XII & d'Henri IV, & capable, par sa vertu, d'opérer tout le bien qu'il désire;

A MARIE-ANTOINETTE, son Epouse, digne de concourir avec lui au grand ouvrage de la régénération de l'Etat, & d'appuyer les justes réclamations de 23 millions de sujets utiles & fidelles contre les prétentions aristocratiques & déraisonnables de deux à trois cens mille petits despotes;

A MONSIEUR, frère du Roi, Prince Citoyen, qui défend généreusement les droits du Tiers-Etat contre les clameurs des Courtisans & des *Gens qui remontrent*, & préfère la *forme* éternelle de l'équité aux *formes* que prêchent des *inamovibles* de deux jours;

A MESDAMES, tantes du Roi, qui ont toujours honoré leur naissance auguste par l'éclat de leurs vertus, & regardé tous les Français indistinctement comme les enfans de l'Etat;

AU DUC D'ORLÉANS, qui a trouvé plus noble & plus beau de nourrir une foule d'infortunés, que de dire des injures à tout un Peuple dans un *Mémoire* bassement intéressé; *Mémoire* qui ne tend qu'à affranchir les Grands du fardeau proportionnel des contributions, & à favoriser les *sangliers* & les *lapins* des Capitaineries, au préjudice du

U+W 4873

Laboureur & du Propriétaire enclavés dans ces cantons particulièrement voués à la ſervitude féodale ;

A tous les Nobles & Prélats qui ont oſé & oſeront être juſtes, & ſe montrer plus attachés à la cauſe du Peuple, qu'aux prétentions avares & orgueilleuſes de ſes oppreſſeurs.

II. Je crois à la catholicité du Clergé qui pratique ce qu'il enſeigne ;

Qui fuit les vanités du monde ;

Qui adminiſtre fidellement le patrimoine ſacré des Pauvres ;

Qui s'applique à la prière & à l'étude ;

Qui vit dans la retraite, & n'en ſort que pour s'affliger avec ceux qui pleurent ; ſoulager ceux qui ſouffrent ; défendre ceux qu'on opprime ; relever ceux qui tombent ; prêcher la bienfaiſance aux Grands, la patience aux petits, & annoncer à tous les hommes que, pétris du même limon, & deſcendus du même père, ils ont un droit égal à toutes les diſtinctions, à toutes les récompenſes dont l'Etat doit payer le mérite perſonnel.

III. Je crois aux *libertés* de l'Egliſe Gallicane, qui ne diſpenſent pas nos Prélats de *qualité* de l'obligation de réſider dans leurs Diocèſes ;

Qui ne les autoriſent pas à laiſſer à des Commis *in partibus* le ſoin *roturier* de faire des Prêtres, & de donner la confirmation à la *Canaille*, tandis qu'ils viennent intriguer à la Cour contre les intérêts du Peuple ; ou s'endetter à Paris avec des Maîtreſſes ; ou qu'ils ſe livrent, au grand ſcandale de leurs pauvres Diocéſains, avec des Abbés *comme il faut*, à l'exercice de la chaſſe qui leur eſt interdit par les canons d'une foule de Conciles.

IV. Je crois à la piété des Abbés commandataires, qui vivent canoniquement dans la retraite & la prière, avec leurs Moines noirs ou blancs, friſés ou tondus ;

Qui s'abſtiennent d'uſurper le bien d'autrui, & d'étaler un faſte orgueilleux dans le ſein de l'humilité chrétienne ;

Qui préfèrent les bénédictions du Peuple à des tréſors injuſtement amaſſés, & groſſis pour l'ordinaire des larmes du pauvre, &c.

V. Je crois à l'*humanité des gros décimateurs*, qui ne tourmentent pas le cultivateur laborieux & le propriétaire ſans appui par des chicanes ruineuſes & des exactions oppreſſives ;

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Qui donnent aux indigens un quart de leur revenu, en consacrent un quart aux réparations des bâtimens & à l'entretien des Eglises, en réservent un quart pour les besoins de l'Etat, & partagent le surplus avec les Curés qui s'acquittent, à leur décharge, des pénibles & honorables fonctions du plus utile ministère, &c.

VI. Je crois aux *immunités* Ecclésiastiques, qui exemptent les Ministres des Autels du service militaire, service entièrement opposé à l'esprit de douceur & de charité dont ils doivent être animés;

Aux *immunités* qui n'affranchissent du joug des contributions nationales, que les seuls Prêtres dont toute la richesse se borne au nécessaire le plus étroit; vertueux & fidelles disciples d'un Dieu qui, durant sa vie mortelle, n'avoit pas où reposer sa tête.

VII. Je crois à la *Noblesse* des sentimens de tous ceux qui ne sacrifient pas la justice naturelle à l'orgueil de quelques parchemins antiques & douteux;

Qui pensent que le titre d'*homme* est le premier de tous sur la terre; qu'il est la source de tous les droits, & qu'il a fallu être homme avant d'être *Gentilhomme*, même en Bretagne.

VIII. Je crois à l'authenticité des *généalogies* de tous les Nobles qui, de père en fils, ont servi fidellement l'Etat & le Roi;

Qui se sont toujours abstenus de maltraiter leurs vassaux, d'usurper le bien d'autrui par force ou par ruse, de préférer l'ineptie du Gentillâtre à la capacité du Plébéïen rempli de talens, & qui ne se figurent pas que la vertu & le génie ne sont rien sans le certificat du Roi Cherin (1), qui donne aujourd'hui exclusivement les Prélatures, les riches Abbayes, les Cordons, les Ambassades, & tous les Grades militaires, depuis les sous-Lieutenances jusqu'au bâton de Maréchal.

IX. Je crois aux *Privilèges* de la Noblesse, c'est-à-dire:

---

(1) Ce *Roi Chérin* dit à l'un: *soyez de qualité*, & cet homme est de qualité. Il dit à un autre: *montez dans les carosses du Roi*, & il y monte; à celui-ci, *soyez un homme comme il faut*, & d'un trait de plume il le rend tel; à celui-là, *attendez un peu*, & il attend; enfin il donne tout, excepté le mérite.

Au droit qu'elle a de marcher à la tête des armées, quand elle en eſt digne ; d'obtenir des récompenſes, quand elle les a méritées, & de partager en toute occaſion avec le Tiers-Etat l'honneur de ſervir la patrie en perſonne, & par des contributions proportionnées à ſa richeſſe.

Mais je ſoutiens que tous ceux de cet Ordre qui prétendent que toutes les dignités, toutes les grâces, toutes les exemptions, toutes les diſtinctions lui appartiennent par droit de naiſſance, au préjudice du mérite, ſont de grands enfans, dont la raiſon n'eſt pas encore formée.

X. Je crois à la bravoure des Nobles, qui ne révoquent point en doute celle du Tiers-Etat ;

Car ſi un Noble mettoit en queſtion la valeur des Roturiers, j'en conclurois que ni lui ni ſes ancêtres n'ont eu l'honneur de ſervir l'Etat aux grandes & fameuſes journées de *Marignan*, de *Fontaine-Françoiſe*, de *Caſal*, de *Rocroi*, de *Steinkerque*, de *Marſaille*, de *Denain*, de *Fontenoy*, &c. &c. ; alors je ferois moins de cas de ſa nobleſſe, que de l'honorable roture d'un Grenadier, & je lui ſoutiendrois que le matelot *Jean-Bart*, & le roturier *Fabert*, & la payſane *Jeanne-d'Arc*, valoient mieux qu'un million de Nobles tels que lui.

XI. Je crois que la Nobleſſe, qui *dort* en Bretagne, ſuivant la conſtitution du pays, ſous les haillons de la mendicité, ou couverte d'une *ſous-guenille*, ou avec des *bricolles*, ou ſous le bariolage de la *livrée*, doit être réputée *morte* à jamais, à quelqu'époque qu'elle remonte, & de quelque tige qu'elle ſoit ſortie ; ſur-tout quand le *Noble dormant* préfère l'abjection de la ſervitude au métier de ſoldat qu'il peut toujours faire avec honneur.

XII. Je crois à la ſageſſe des prochains Etats-Généraux ;

A l'attention qu'ils auront d'examiner, ſi les cerfs, les ſangliers, les chevreuils, les lièvres & les lapins ſont ou ne ſont pas membres de la Nobleſſe ; & dans le cas où il ſeroit décidé qu'ils ne ſont partie d'aucun des deux Ordres privilégiés, j'eſpère qu'il leur ſera enjoint de s'abſtenir déſormais de ravager les propriétés roturières, ſous peine d'être pris, tués & mangés par les Bourgeois & par les Payſans, dont ils auroient détruit les moiſſons, rongé les vignes & dévoré les taillis.

XIII. Je crois à la *vertu* du Magiſtrat qui ne *trouve que le travail après le travail :*

Qui dédaigne les *Epices ;*

Qui n'oublie point que les Plaideurs ſont des *hommes*, & reſpecte cette qualité juſque dans les Plébéïens ;

Qui ſe ſouvient, dans l'exercice de ſa charge, que le pouvoir de juger n'eſt pas un titre pour diſpoſer arbitrairement de la fortune, de la liberté, de la vie & de l'honneur de ſes Juſticiables ;

Qui ne met point le *Mortier* au-deſſus de la Couronne, & un *Conſeiller* en la Cour, au-deſſus du Roi dont il tient ſon Office (1) ;

Qui penſe que des Gens qui *remontrent très-humblement*, ne doivent pas s'exprimer avec la hauteur de Gens qui ordonnent ;

Qui rougiroit de ſe couvrir du maſque des formes pour renverſer les Lois & trahir les intérêts du Peuple ;

Enfin, qui regarde comme un brigandage ſcandaleux, l'uſage infâme & malheureuſement impuni, d'exiger, pour un quart-d'heure employé à viſiter un procès, plus de *vacations* qu'il n'en ſeroit dû légitimement pour un mois entier d'application & de travail.

XIV. Je crois à la réforme prochaine de tous les Tribunaux de Juſtice ;

A la ſuppreſſion de la vénalité des Offices de Judicature :

A la création d'un Parlement dans chaque Province ;

A l'établiſſement d'une Chambre du Tiers dans chaque Parlement ;

A la *reſponſabilité* des Juges ſouverains ;

A la punition des Juges prévaricateurs ;

A l'*amovibilité* prompte & inévitable des Magiſtrats ignorans, frivoles, pareſſeux, avares, féroces, injuſtes, hautains, factieux, deſpotiques, oppreſſeurs du Peuple, traîtres envers la Nation, vendus à la faveur, eſclaves des *Laïs* & de l'or, le ſcandale de la Robe qu'ils déſ-

(1) Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que des Conſeillers au Parlement ſe croient plus que des Rois. Henri IV diſoit quelquefois, avec cette gaieté naïve qui lui étoit propre : » Si j'avois trois fils, le premier ſeroit Roi de France ; » le ſecond, je tâcherois d'en faire un Pape.... *Et le* » *troiſième, Sire ?* Le troiſième, j'en ferois un *Conſeiller* » *au parlement de Bordeaux ;* &, *ventre-ſaint-gris !* ce ne » ſeroit pas celui des trois *qui ſe croiroit le moins bien* » *partagé.*

honorent, & l'effroi de *Thémis* dont ils corrompent l'équité.

XV. Je crois à la formation d'un Code ſimple & intelligible ;

Que tout le monde entendra ;

Qui ſimplifiera la procédure ;

Qui rendra inutile le miniſtère abuſif & coûteux des *Sécrétaires*, de leurs *Commis*, & des *Commis* de leurs *Commis* ;

D'un Code dont il ſera défendu, ſous de grièves peines, de commenter les diſpoſitions & de tordre le ſens littéral, ſous prétexte de l'interprêter ;

Qui rendra la juſtice expéditive & redreſſera ſes voies tortueuſes ;

Qui environnera l'innocent de ſecours & de lumières, & ne livrera le coupable à la vengeance publique, qu'après l'avoir convaincu à la face de tous ;

XVI. Je crois à la création d'une forme *conſtitutionnelle & nationale* ;

A l'anéantiſſement de l'*Ariſtocratie* des Grands & du deſpotiſme des Tribunaux ;

Au rétabliſſement des loix & des mœurs ;

A un Gouvernement tranquille & proſpère ſous la main d'un Monarque qui règnera par les lois ſur toutes les volontés particulières, & dont le ſceptre, armé de la force publique, ne ſe courbera plus devant les amas de *Formes* obſcures & déſaſtreuſes, inventées pour perpétuer les abus & proſcrire d'avance tout projet de régénération.

XVII. Je crois que les Etats-Généraux conſolideront la dette Nationale ;

Qu'ils pourvoiront à ſon extinction ſucceſſive ;

Qu'ils combleront le *Déficit ;*

Qu'ils établiront un Syſtême de finance moins oppreſſif pour les particuliers, moins ruineux pour l'Etat ;

Qu'ils anéantiront le Code Fiſcal, & qu'au lieu d'oppoſer à la contrebande des lois inhumaines, ils tâcheront de la rendre impoſſible par un plan ſagement combiné ;

XVIII. Je crois à l'abolition de la *gande Gabelle*, de la *petite Gabelle*, du *Quart-bouillon*, & des terribles ſuppôts de ces impoſitions déſaſtreuſes ;

A la ſuppreſſion des *Aides*, du *Gros-manquant*, ou *Trop-bu*, & des *Rats-de-cave*;

Au remplacement de ces redoutables fléaux par des impôts plus juſtes, plus également répartis, & d'une perception moins onéreuſe au Peuple & à l'Etat;

Aux avantages inappréciables que l'Agriculture, l'induſtrie & les mœurs retireront de ces changemens heureux;

Aux bénédictions immortelles que la France prodiguera dans tous les ſiècles aux auteurs d'un ſi grand bienfait, & à la ſageſſe du Souverain dont les vœux ne ceſſent de hâter cette glorieuſe révolution.

XIX. Je crois au rétabliſſement des droits de l'*homme*, mortellement bleſſés par une horde d'*Ariſtocrates* ſous les foibles deſcendans de Charlemagne, enſevelis durant trois ſiècles ſous les débris du Trône, oubliés juſqu'à *Louis-le-Gros*, retirés peu-à-peu du gouffre Féodal que combla enfin la main puiſſante & terrible de Richelieu, abandonnés à eux-mêmes depuis ce Miniſtre, prêts à ſuccomber aujourd'hui ſous les intrigues & les efforts combinés d'une triple coalition; mais toujours chers au Roi, toujours ſacrés pour un petit nombre de Magiſtrats ſeuls dignes de ce nom, pour quelques Prélats déſintéreſſés, pour les Nobles & les Princes qui dédaignent de fonder leur grandeur ſur une baſe injuſte.

XX. Je crois à l'*eſprit* de patriotiſme qui va remplacer l'eſprit de corps;

A l'union des campagnes, des Villes, des Provinces & de la France entière, ſous Louis XVI; union qui opérera le bien, ſacrifiera l'intérêt perſonnel à l'intérêt général, une ſotte vanité à une gloire ſolide, des prétentions chimériques à la juſtice, & nous fera obtenir de tous les ſiècles, l'éloge rare & flatteur d'avoir ſu mettre à profit les leçons du malheur & de l'expérience, & ſeconder les vœux du meilleur des Rois, pour poſer les fondemens d'une *Conſtitution* proſpère & durable, d'une conſtitution dont la force & la ſageſſe répondent aux lumières que la philoſophie offre de nos jours à l'humanité.

XXI. Je crois à la néceſſité d'*oublier*, de remettre, d'abolir toutes les ſottiſes qu'on a dites ou écrites, toutes les bévues qu'on a faites par le paſſé, pour ne s'occuper

633

que du soin de préparer un avenir plus heureux ;

A la fraternité universelle, qui va remplacer des prétentions vaines & futiles ;

A un seul & unique intérêt qui doit servir de fanal commun, si on veut sincèrement prévenir la perte du vaisseau de l'Etat, le remettre à flot, & le garantir du naufrage auquel de nouvelles divisions l'exposeroient infailliblement ;

Aux *ressources* incalculables que la France trouvera toujours dans l'union de chacun de ses membres avec son chef.

XXII. Je crois à la *résurrection* des droits imprescriptibles du Tiers-Etat, si long-temps méconnus & toujours violés ;

A celle de la Monarchie, qui paroissoit pencher vers son déclin ;

A la restauration de ses *forces*, que n'ont pu abattre treize siècles d'ignorance, d'agitation, d'erreurs, d'instabilité, de divisions sourdes, de guerres intestines & étrangères ; forces qui, réunies dans la main d'un Monarque ami des loix, de la justice & du Peuple, triompheront sans peine de la résistance de quelques intérêts particuliers, de la turbulance de nos petits *Aristocrates*, & des ennemis du dehors.

XXIII. Je crois à la vie *éternelle* de la Monarchie Française, régénérée par les Etats-Généraux ;

Régie par des Lois universellement respectées :

Toujours gouvernée par les augustes enfans de Henri IV ;

Soutenue par le désintéressement des Princes, des Prélats, des Gentilshommes, des Magistrats qui mettent la justice au-dessus de l'intérêt personnel, & la bienfaisance au rang des devoirs que leur imposent la naissance & leur dignité ;

Guidée par l'exemple & les leçons du sage Necker ;

Vivifiée, enfin, par les travaux du Peuple qui féconde la terre, dompte les élémens, invente & perfectionne les Arts, joint les richesses de l'industrie aux richesses de la nature, & prospère toujours sous un gouvernement équitable & soumis à des règles constantes & uniformes.

Ainsi soit-il.